

## Réunion en visioconférence

**Présents** : MM. BLONDY (Président) – BRUNEAU (Secrétaire) - CONNAN - CHARLANNE – HONDELATTE – LETHIELLEUX - MANAA

**Assiste** : M. VALLET

**Absents excusés** : MM. BIENAIME - EL OUASSINI

**Absents non excusés** : MM. LALOT – KHALLOUKY

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel ([juridique@lfn.a.fff.fr](mailto:juridique@lfn.a.fff.fr)) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 116 euros.

Le Président Jonathan Blondy présente ses vœux aux membres de la C.R Futsal.

## Coupe de Nouvelle-Aquitaine FUTSAL

Ne participent à aucun débat concernant la CNA Futsal, les membres dont leurs équipes respectives sont engagées dans la compétition à savoir MM. CONNAN, CHARLANNE, HONDELATTE et LETHIELLEUX.

## Système de l'épreuve :

### SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL SAISON 2025/2026

## 41 Engagés

Du 09 au 15 Février 2026	1er Tour	9	matches avec	18	clubs
Du 09 au 15 Mars 2026	2ème Tour	16	matches avec	9	vainqueurs + 23 entrants
Du 13 au 19 Avril 2026	1/8èmes de Finale	8	matches avec	16	vainqueurs
Du 27 Avril au 03 Mai 2026	1/4 de Finale	4	matches avec	8	vainqueurs
Du 18 au 24 Mai 2026	1/2 Finales	2	matches avec	4	vainqueurs
<b>Samedi 20 Juin 2026</b>	<b>FINALE</b>	1	match avec	2	vainqueurs

40

41 équipes

**Rappel des rencontres du 1er tour qui sont à disputer la semaine du 9 au 15 février 2026.**

Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal / Phase Unique		Poule Unique		10	
<b>Lundi 09/02/2026</b>					
J1	55390864	27925.1	581270 St Varent Pierregeay 1	- 507008 Thouars Foot 79 1 21H	Salle Omnisports Place Alphonse Roy Route De La Butte 79330 ST VARENT
<b>Jeudi 12/02/2026</b>					
J1	55390863	27924.1	507038 Montmorillon Ues 1	- 546424 Airvo St Jouin Fc 1 21H	Gymnase Raoul Mortier 72 Avenue De L Europe 86500 MONTMORILLON
J1	55390867	27928.1	535772 St Paul Sport 1	- 564985 Cslg33 1 20H	Gymnase De Lingres 7 Rue Eugene Lagoin 40990 ST PAUL LES DAX
<b>Vendredi 13/02/2026</b>					
J1	55390870	27931.1	527825 Peyrehorade Ssf 1	- 505760 Eysinaise Es 1 21H	Gymnase Municipal 439 Avenue Jean Dupaya 40300 PEYREHORADE
<b>Dimanche 15/02/2026</b>					
J1	55390868	27929.1	553258 Portes Entre 2 Mers - 1	582433 Sporting Royan 1 21H	Gymnase Municipal Rue Du Stade 33360 LATRESNE
J1	55390865	27926.1	563636 Bessines Asptt 1	- 564509 Aiffres Fors Prahecq 1 21H	Salle Des Gardoux 50 Rue Levee De Sevreau 79000 NIORT
J1	55390869	27930.1	564522 Alliance Dronne Fc 1	- 580587 Bassimilhacois Fc 1 21H	Gymnase Jean Zay Place De L Etoile 24490 LA ROCHE CHALAIS
<b>Lundi 16/02/2026</b>					
J1	55390862	27923.1	564804 Aunis Sud Futsal 1	- 563787 Boutonnais Fc 1 21H30	Gymnase Andre Dulin Rue De Saint Christophe 17290 AIGREFEUILLE D AUNIS
<b>Mercredi 18/02/2026</b>					
J1	55390866	27927.1	561222 Autize Fc 1	- 580700 Vouilletais Foc 1 21H	Gymnase Du Collège Rue Du Calvaire 79160 COULONGES SUR L AUTIZE

La C.R. FUTSAL prend connaissance du désengagement du club du F.C. PORTES ENTRE DEUX MERS qui n'a plus d'équipe FUTSAL engagée à ce jour. **Le club du SPORTING de ROYAN est donc qualifié pour le prochain tour.**

Les membres de la C.R. FUTSAL, sauf ceux nommés en préambule et appartenant à des clubs engagés, décident de procéder au tirage au sort, par anticipation, du 2<sup>nd</sup> Tirage de la CNA FUTSAL, avec l'entrée en lice des 18 équipes exemptées du 1<sup>er</sup> Tour (dont les clubs R1 et R2 FUTSAL).

### **Extrait de la réglementation de la CNA FUTSAL – Choix du club recevant :**

#### 2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement à un niveau au moins en dessous de son adversaire, le match est fixé sur son terrain.

De plus, si le club tiré au sort en deuxième s'est déplacé au tour précédent, et qu'il se situe au même niveau que celui de son adversaire, alors que son adversaire recevait ou était exempt lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas d'exemption d'un des deux clubs opposés, la règle du premier tiré au sort est appliquée

Les niveaux retenus sont les suivants :

- Niveau 1 : Régional 1
- Niveau 2 : Régional 2
- Niveau 3 : Championnat Départemental ou non engagé en Championnats Futsal

---

### **Le tirage du 2<sup>nd</sup> tour de la Coupe de Nouvelle Aquitaine Futsal :**

- U.S. ST VARENT PIERREGEAY ou THOUARS FOOT 79 / FUTSAL DES DEUX CHARENTES
- U.S.A VERDILLE / F.C. AUTIZE ou F.O.C. VOUILLETAIS
- SPORTING ROYAN / BESSINES A.S.P.T.T. ou AIFFRES FORS PRAHECQ
- F.C. LES EGLISOTTES / E.S. NIORTAISE
- AUNIS SUD FUTSAL ou F.C. BOUTONNAIS / FUTSAL CLUB LG3
- F.C. CANTON DE COURCON / NEUVIC ST LEON FUTSAL
- U.E.S. MONTMORILLON ou F.C. AIRVO ST JOUIN / A.J. AULNAY FUTSAL
- F.C. NORD 17 / ANGOULEME FUTSAL
- LES COQS ROUGES DE BORDEAUX / PESSAC F.C.
- FOYEN FUTSAL / S.A. MERIGNACAIS
- PEYREHORADE S. ou E.S. EYSINAISE / F.C. MASCARET
- S.C. LA BASTIDIENNE / R.C. CHAMBERY
- ST PAUL SPORT ou C.S.L.G. 33 / MONTPON MENESPLET FUTSAL
- FUTSAL CENTER MOUN / A.B.P. ST MEDARD EN JALLES
- ALLIANCE DRONE F.C. ou F.C. BASSIMILHACOIS / AVIRON BAYONNAIS F.C.
- F.C. MARTIGNAS ILLAC / SELECAO UNITED ARTIGUES PRES BORDEAUX

---

Le nouveau règlement de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine 2025-2026, voté par le comité de direction de la LFNA le 6 décembre 2025 sur proposition de la C.R Futsal est disponible en annexe.

---

### Coupes Nationales FUTSAL SENIOR F. et U18

Elle rappelle que la FFF a fixé une date butoir au samedi 14 Février 2026 pour l'organisation des finales régionales et la désignation de l'accédant U18 et SENIOR F. pour la phase finale.

Avant de décider du lieu de la Finale et considérant les engagements de 4 équipes en FUTSAL U18, les membres décident de fixer l'organisation sportive de la Final U18 avec un système de 1/2 Finales, un match de classement pour la 3<sup>ème</sup> place et enfin la Finale.

Un tirage au sort des 1/2 Finales est donc effectué en séance (*sans la présence de M. CONNAN, impliqué dans un club qualifié*).

- R.C. CHAMBERY / SELECAO UNITED ARTIGUES PRES BORDEAUX (1er match)
- G.J. FOOthisLECOLE / A.J. AULNAY FUTSAL (2ème match)

---

Un appel à candidatures auprès des 9 équipes engagées pour ces deux Finales avait été lancé par le pôle administratif de la LFNA.

3 candidatures ont été reçues :

- **R.C. CHAMBERY** : salle du Lycée VACLAV HAVEL à BEGLES
- **PESSAC F.C.** : salle du COSEC à PESSAC
- **SELECAO UNITED BORDEAUX PRES ARTIGUES** : salle Nelson PAILLOUX à ARTIGUES

Les deux premières salles ont respectivement accueilli les Finales Féminines et U18 FUTSAL la saison passée.

**La candidature de SELECAO UNITED BORDEAUX PRES ARTIGUES, par équité et répartition, est retenue par les membres de la C.R. FUTSAL.**

---

Le pôle administratif de la LFNA va prendre l'attache du club résident pour les derniers détails d'organisation de la compétition qui se déroulera comme suit et selon l'horaire de départ fixé à 13h00.

Il est défini en séance que le temps de jeu sera fixé à 2 fois 10 minutes (chronomètre arrêté) sur l'ensemble des rencontres du plateau.

- 13h00 : 1<sup>er</sup> match de la COUPE NATIONALE U18
- 14h00 : 2<sup>nd</sup> match de la COUPE NATIONALE U18
- 15H00 : 1<sup>er</sup> match de la COUPE NATIONALE FEMININE SENIOR (équipe A contre équipe B)
- 15h45 : Match pour la 3<sup>ème</sup> place de la COUPE NATIONALE U18
- 16H45 : 2<sup>nd</sup> match de la COUPE NATIONALE FEMININE SENIOR (équipe perdante 1<sup>er</sup> match contre équipe C)
- 17H30 : Finale de la COUPE NATIONALE U18
- 18h30 : Dernier match COUPE NATIONALE FEMININE SENIOR (équipe gagnante 1<sup>er</sup> match contre équipe C)

## INFORMATIONS DIVERSES

Guillaume CONAN souhaite mener un large recensement des gymnases par territoire et propose d'inviter la CRTIS à une prochaine réunion de la C.R. FUTSAL pour travailler conjointement sur les classements des salles dans le but de faire monter en niveau certaines salles déjà connues, et obtenir des solutions de repli sur l'ensemble du territoire.

Les membres valident à l'unanimité cette proposition.

---

### **Prochaine réunion le lundi 09 Février 18h00 en visioconférence**

---

Le Président de la C.R. FUTSAL,  
Jonathan BLONDY



Les Secrétaires de séance,  
Olivier BRUNEAU - Vincent VALLET



---

*P.V. validé le 04 Février 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la L.F.N.A.*

## **Annexe 1 : Règlement CNA FUTSAL**

### **Article 1 : EPREUVES ET TROPHEES**

1/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise annuellement une épreuve régionale nommée Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal (C.N.A.F.). Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, ce sont les Règlements Généraux de la Fédération et de la LFNA qui s'appliquent.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entière responsabilité en cas de vol ou de détérioration. Elle doit être retournée au siège de la Ligue à ses frais et risques avant le 30<sup>ème</sup> jour précédant la date de la Finale de la saison suivante.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

---

### **Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION**

La C.N.A.F. est organisée et gérée par la Commission Régionale Futsal.

---

### **Article 3 : ENGAGEMENTS**

1/ La C.N.A.F. est ouverte à tous les clubs affiliés à la Fédération, Futsal ou engageant une section Futsal, dont le siège social se situe sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, et à raison d'une seule équipe par club.

2/ Les clubs devront procéder à l'enregistrement de leur engagement dans cette épreuve via FOOTCLUBS *avant le 31 Décembre de la saison en cours.*

---

### **Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS**

1/ Les clubs devront être à jour de leurs cotisations F.F.F., Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et des Districts, pour pouvoir s'engager en C.N.A.F.

2/ Les clubs participant aux championnats Régionaux FUTSAL sont dans l'obligation de s'engager sur cette épreuve.

3/ Les clubs devront disposer d'un gymnase classé pour pouvoir s'engager en Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal. A partir des ¼ de Finale, les rencontres se dérouleront uniquement sur des terrains classés au minimum Niveau 4. Les clubs ne disposant pas de telles installations devront proposer un gymnase de repli. A défaut, la rencontre sera inversée.

---

### **Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE**

Cette compétition a la priorité sur les championnats départementaux et régionaux en vigueur.

Elle se dispute par élimination directe et est composée d'une phase préliminaire et d'une phase finale qui débute à partir des ¼ de Finale.

## 1/ La phase préliminaire

Elle comportera autant de tours nécessaires, au regard du nombre d'engagés et de la désignation des exempts, pour obtenir 2 équipes qui s'affronteront sur la phase finale de l'épreuve. Les rencontres seront ordonnancées par tirage au sort selon une répartition géographique décidée par la Commission organisatrice de l'épreuve qui désigne également les éventuels exempts. Le tirage du 1/4 de Finale sera procédé de manière intégrale.

## 2/ Epreuve Finale

Elle réunit 2 équipes sur un lieu géographique neutre.

---

## Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

### 1/ Heures de match

La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres sur des semaines précises, les clubs devant s'organiser pour trouver un horaire sur cette semaine désignée.

Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande à la Commission organisatrice accompagnée de l'accord du club adverse via FOOTCLUBS. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

### 2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement à un niveau au moins en dessous de son adversaire, le match est fixé sur son terrain.

De plus, si le club tiré au sort en deuxième s'est déplacé au tour précédent, et qu'il se situe au même niveau que celui de son adversaire, alors que son adversaire recevait ou était exempt lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas d'exemption d'un des deux clubs opposés, la règle du premier tiré au sort est appliquée

Les niveaux retenus sont les suivants :

- Niveau 1 : Régional 1
- Niveau 2 : Régional 2
- Niveau 3 : Championnat Départemental ou non engagé en Championnats Futsal

### 3/ Terrains

Si le gymnase du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer un gymnase de repli, la rencontre est automatiquement inversée.

A défaut d'utilisation des gymnases des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

---

## Article 7 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

### 1/ Nombre de joueurs

Les équipes sont composées de 5 joueurs dont un Gardien de But.

Elles peuvent faire figurer 7 remplaçants sur la feuille de match.

### 2/ Couleur des maillots

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club.

*Le club recevant* devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente.

Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

### 3/ Numérotation des maillots

Les maillots devront être numérotés de *1 à 99* pour les joueurs inscrits sur la feuille de match.

Les remplaçants doivent porter une chasuble de couleur différente. Chaque joueur remplacé doit prendre la chasuble du joueur qui le remplace.

### 4/ Ballons

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon.

Lors de la Finale, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les ballons du match (3).

### 5/ Licences

Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.

### 6/ Qualification et Participation

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat.

Tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence Futsal.

Toutefois :

- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence de Football Futsal et d'une licence Libre, Foot Loisir ou de Foot Entreprise pouvant être inscrit sur la feuille de match n'est pas limité sur l'ensemble de l'épreuve.

### 7/ Durée des rencontres

*La durée du match est de quarante minutes temps réel (2 x 20) ou, en l'absence de chronométrage des arrêts de jeu, de cinquante minutes (2 x 25).*

*Entre les deux périodes une pause de quinze minutes est observée.*

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**.

Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs, principe de la « mort subite »).

### 8/ Table de marque

La table de marque devra être obligatoirement fournie par le club recevant.

En cas d'absence, le délégué prendra la décision de ne pas débiter la rencontre, la Commission compétente statuant par la suite sur l'issue de la rencontre en donnant match perdu au club recevant.

### 9/ Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.

## Article 8 : LES OFFICIELS

### 1/ Arbitres

Les arbitres (N°1 et N°2) sont désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage ou, par délégation, par les Commissions Départementales.

En cas d'absence de l'arbitre désigné, s'appliquent les dispositions de l'article 19.B des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

### 2/ Délégués

Un délégué sera automatiquement désigné par la LFNA pour toutes les rencontres de cette épreuve.

Les prérogatives et missions des délégués sont les mêmes que celles prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

---

## Article 9 : FORFAITS

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la C.N.A.F. doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités fixées par le présent règlement.

Les dispositions de l'article 19.B des RG de la LFNA s'appliquent en cas d'absence d'une des équipes à l'heure du coup d'envoi.

---

## Article 10 : DISCIPLINE

Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de Futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2<sup>ème</sup> avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

La Commission organisatrice se réserve le droit d'exclure une équipe pour l'édition suivante en cas d'incivilités ou de comportements contraires à l'éthique et au fair-play, constatés durant l'épreuve.

---

## Article 11 : LITIGES - APPELS

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres de la C.N.A.F. sont instruits par les Commissions compétentes de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine à savoir la Commission des Litiges et d'Arbitrage (pour les réserves techniques).

Les appels des décisions de 1<sup>ère</sup> instance pourront être interjetés auprès de la Commission Régionale d'Appels qui statuera en dernier ressort dans les conditions des articles 188 à 190 des RG de la FFF et 30 des RG de la LFNA.

---

**Article 12 : REGLEMENT FINANCIER**

1/ Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. Ils seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.

2/ Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.

---